

TERMES DE REFERENCE POUR RECRUTEMENT DE CONSULTANT INDIVIDUEL

1. Titre Consultation pour le diagnostic du sous-secteur préscolaire et élaboration de la Stratégie pour le développement du préscolaire au Togo	2. Code de financement	3. Type engagement <input checked="" type="checkbox"/> Consultant <input type="checkbox"/> Individual Contractor Part-Time <input type="checkbox"/> Individual Contractor Full-Time	4. Lieu d'affectation : Lomé-Togo
5. But de l'activité/de la mission : Cette consultation a pour but : i) de faire le diagnostic ou l'état des lieux du sous-secteur de l'éducation préscolaire au Togo dans sa globalité et ii) développer sur la base des résultats du diagnostic, une stratégie pour le sous-secteur préscolaire couvrant l'horizon 2030 <i>conformément</i> au Plan sectoriel de l'éducation assortie d'un plan d'Action opérationnel sur une durée de 3 ans (2024-2026).			
6. Portée de la Mission : Le plan sectoriel de l'éducation (PSE) 2020-2030 accorde une place importante à l'éducation préscolaire et propose des mesures et stratégies adéquates pour parvenir à l'amélioration de la qualité de l'offre préscolaire conformément à la politique nationale de développement de la petite enfance validée en 2018. Cette politique recommande la durée de l'éducation préscolaire à deux ans pour les enfants d'âge compris entre 3 et 5 ans. En 2022, le taux de préscolarisation dépasse 42% avec des disparités géographiques. Selon le PSE, Les établissements préscolaires (jardins d'enfants) publics et privés sont majoritairement urbains alors que les établissements communautaires appelés jardins d'initiative locale (JEDIL) sont souvent implantés dans les zones rurales, où l'offre préscolaire n'était pas assurée par l'Etat. Afin de mieux maîtriser la qualité des apprentissages et d'avoir une plus grande homogénéité dans l'offre éducative, le gouvernement a décidé de transformer progressivement ces établissements préscolaires communautaires en établissements publics. En ce qui concerne la formation des enseignants du préscolaire, deux écoles normales de formation des professeurs d'écoles (ENFPE) précédemment appelées écoles normales d'instituteurs (ENI) ont été retenues pour la formation spécifique des éducateurs et éducatrices du préscolaire pour une durée de deux ans contre 9 mois préalablement à compter de la réouverture des écoles normales de formation des professeurs d'école en mars 2023. A l'horizon 2030, le gouvernement togolais se fixe pour objectif de passer d'un taux de couverture du préscolaire de 34% en 2018 à 50% avec un effectif prévisionnel de 266 329 enfants avec une quasi-parité entre filles et garçons. Cette progression du taux de couverture crée également le besoin en salles de classes et en mobiliers. Le gouvernement prévoit la construction et équipement de 1088 salles de classes publiques sur la période 2020 – 2030. Néanmoins, Le financement public du sous-secteur préscolaire reste faible notamment en ce qui concerne les investissements en deçà de 3% du budget de l'éducation. Pour y remédier, l'Etat prévoit de faire passer les dépenses publiques par élève du préscolaire de 45500 FCFA par enfant en 2018 à 154700 FCFA par enfant en 2030. Pour parvenir à une amélioration de la qualité de l'offre du préscolaire, la théorie de changement suivante a été développée par le PSE: « (i) Si l'Etat offre suffisamment et équitablement des services éducatifs préscolaires en termes d'infrastructures, de matériels			

scolaires et d'éducateurs/trices qualifiés à travers le développement d'une formation initiale spécifique, (ii) Si les familles comprennent l'apport de l'éducation préscolaire dans l'amélioration des capacités des enfants à acquérir des connaissances tout au long de leur vie, (iii) Si les enfants, y compris les enfants en situation de handicap et ceux à besoins spécifiques, bénéficient d'un environnement protecteur et d'une alimentation scolaire favorable à la demande, (iv) Si un réel partenariat est créé avec le secteur privé et que ce dernier est mieux encadré pour répondre aux normes de qualité, ALORS les enfants âgés de 4 et 5 ans accéderont à des services d'éducation préscolaire de qualité et auront plus de chance de se maintenir dans le système éducatif ».

La présente consultation qui vise à développer pour le sous-secteur du préscolaire du Togo un document de stratégie proposant des pistes clés pour obtenir le changement espéré d'ici 2030, comporte deux volets. Ces volets seront développés sur la base de la boîte à outils d'analyse et de planification pour le renforcement de l'éducation préscolaire dans le contexte des processus de planification du secteur de l'éducation (PSE) dont les liens d'accès sont ci-contre : <https://www.ece-accelerator.org/fr>; [Boîte à outils d'analyse et de planification | Accélérateur ECE \(ece-accelerator.org\)](#).

6.1. Le premier volet concerne l'état des lieux du sous-secteur préscolaire à travers une approche systémique qui permettra d'avoir une analyse de la situation holistique du sous-secteur. Cela consistera à faire le diagnostic des différents domaines d'action qui favorisent une offre préscolaire de qualité. Les différents domaines à explorer et à analyser sont entre autres celui i) du développement et de la mise en œuvre des curricula et normes appropriées au préscolaire ; ii) la mise à disposition des enseignants du préscolaire engagés et compétents ainsi que d'autres membres du personnel ; iii) la planification, le financement et l'utilisation des ressources pour étendre l'offre d'éducation préscolaire ; iv) la surveillance, réglementation et assurance qualité ; v) l'engagement des familles et des communautés. En plus des ces domaines d'action, l'équipe de consultants aura également à analyser le mécanisme de gouvernance et le pilotage du sous-secteur notamment son ancrage institutionnel et son fonctionnement.

6.2. Le deuxième volet de la consultation consiste à appuyer le ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat dans l'élaboration de la stratégie nationale pour le développement et l'accélération de l'extension de l'éducation préscolaire au Togo assortie d'une analyse des coûts et d'un plan d'action opérationnel pour une durée de 3 ans. Cette stratégie doit s'aligner sur les priorités nationales définies dans le plan sectoriel de l'éducation et utiliser les résultats du diagnostic préalablement réalisé avec les différentes parties prenantes ainsi que le scénario retenu du modèle de simulation annexé au plan sectoriel de l'éducation. La stratégie doit être également réaliste en termes d'axes stratégiques et d'actions opérationnelles prioritaires aux niveaux central et décentralisés ainsi que de budget. Cette stratégie doit couvrir une période de sept ans 2024-2030 et le plan d'action pour une période de 3 ans, 2024-2026.

Une séance de briefing sur l'utilisation de la boîte à outils sera organisée avec l'équipe de consultants au démarrage de la consultance.

En outre, la consultation devra notamment produire, en accord avec la partie nationale :

1. Un rapport d'analyse de la situation du préscolaire incluant les options claires pour le développement de l'éducation préscolaire de qualité au Togo ;
2. Un document final de Stratégie nationale de développement de l'éducation préscolaire
3. Un plan opérationnel budgétisé.

7. Méthodologie :

7.1. Un(e) consultant(e) international(e) est requis pour cette mission. Il devra s'adjoindre les services d'un(e) consultant(e) associé(e) national(e) qu'il a lui-même la charge de recruter. Il devra pour cela prévoir sa prise en charge (honoraires et autres frais) dans sa proposition d'offre financière. L'offre technique devra également préciser clairement les responsabilités de l'expert international et du/de la consultant(e) national(e) ainsi que le nombre de jours requis pour le service de chacun.

L'expert international devra avoir un profil d'économiste, planificateur, spécialiste en éducation ou des sciences humaines et avoir une bonne connaissance du préscolaire. Le consultant associé national devra quant lui avoir un profil de spécialiste en suivi-évaluation, des sciences de l'éducation, de planificateur, ou des sciences humaines avec une bonne connaissance du système éducatif togolais.

L'équipe de consultant(es), au regard des objectifs, des tâches et des livrables attendus, devra proposer la méthodologie adaptée à cette consultance. Toutefois à titre indicatif, il est suggéré de prévoir une revue documentaire, les rencontres bilatérales avec des acteurs clés du sous-secteur, un atelier de diagnostic avec les parties prenantes avec maximum 45 personnes, un atelier de pré-validation de la stratégie avec au maximum 30 personnes et un atelier de validation de la stratégie et du plan d'action avec maximum 50 personnes. Les ateliers et le fonctionnement du comité de pilotage seront à la charge directe de l'UNICEF.

7.2. Comité de pilotage (CP) :

Un comité de pilotage du processus d'élaboration de la stratégie nationale du préscolaire devra être mis en place par le MEPSTA. Ce comité sera composé entre autres, de trois représentants de la DEPP, d'un représentant de la direction en charge de la planification, d'un représentant du secrétariat technique permanent du PSE, d'un représentant du secrétariat général du MEPSTA, d'un représentant de la direction des programmes et innovations pédagogiques, d'un représentant des directeurs régionaux de l'éducation, un représentant de la direction des ressources humaines, un représentant de la direction des affaires financières du MESPTA, deux représentants des PTF/ONG, un représentant de la société civile, et un représentant de la fédération des associations des parents d'élèves. Le CP aura pour rôle, entre autres, la supervision technique et l'assurance qualité du processus en lien avec le cahier des charges des consultants y compris, de procéder à l'évaluation des offres pour le recrutement des consultants y compris le CV du consultant national, de valider les différentes étapes de la mission des consultants y compris les livrables, de faciliter le processus d'élaboration de la stratégie et de proposer les textes introductifs (remerciements,

avant – propos, ...) du document de la stratégie. Le comité de pilotage devra se réunir au moins 7 fois conformément aux différentes étapes de la consultation avant la fin de la mission.

8. Protection de l'enfance

Ce projet/mission est-il considéré comme un « [rôle à risque élevé](#) » du point de vue de la protection de l'enfance ?

OUI NON Si Oui, veuillez cocher les cases appropriées :

9. Rôle de contact direct OUI NON

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nombre d'heures/mois de contacts interpersonnels directs avec les enfants ou de travail à proximité physique immédiate, sous la supervision limitée d'un membre du personnel de rang supérieur :

10. Rôle de données sur enfant OUI NON

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nombre d'heures/mois de manipulation ou de transmission d'informations personnelles identifiables d'enfants (nom, carte d'identité nationale, données de localisation, photos) :

De plus amples renseignements sont disponibles dans [Child Safeguarding SharePoint](#) et [Child Safeguarding FAQs and Updates](#)

11. Année budgétaire :	12. Section demandeur :	13. Raisons pour lesquelles les services de consultation ne peuvent pas être effectués par le personnel de l'UNICEF :
2023	Education et Développement. UNICEF -Togo	<i>Cette consultation requiert une expertise externe internationale et nationale spécialiste du domaine avec des qualités à la fois en recherche et développement de stratégies. Les consultants doivent consacrer suffisamment du temps à la mission pour produire des livrables de qualité. Ils seront toutefois appuyés par le personnel de l'UNICEF.</i>
14. Inclus dans le plan de travail annuel/continu : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, veuillez justifier :		
15. Sourcing de consultants : <input type="checkbox"/> National <input checked="" type="checkbox"/> International <input type="checkbox"/> Les deux		18. Request for: <input type="checkbox"/> New SSA – Individual Contract <input type="checkbox"/> Extension/ Amendment
16. Sélection compétitive : <input checked="" type="checkbox"/> Appel d'offre ouverte <input type="checkbox"/> Roster		
17. Sélection en Single Source <input type="checkbox"/> (Urgence – Approbation du directeur)		
19. En cas de prolongation, justification de la prolongation : N/A		
20. Superviseur : Chef section Education	21. Date de début : Juin 2023	22. Date de fin : Septembre 2023

23. Vue d'ensemble de la mission	24. Produits livrables/extrants	25. Chronogramme (semaines) ¹
Revue documentaire et Méthodologie de la mission	Revue documentaire (première tranche 20% du Montant)	Semaine 1 et 4
Visite de terrain (Grand Lomé et Maritime)	Rapport de diagnostic (deuxième tranche 20% du Montant)	Semaine 4-7
Diagnostic du sous-secteur préscolaire <ul style="list-style-type: none"> - Atelier de diagnostic du sous-secteur avec les acteurs - Interviews et discussions 		
Elaboration du document de stratégie	Draft document de stratégie du préscolaire+ Draft plan d'action budgétisé + Rapport d'atelier de pré-validation ((Troisième tranche 20% du Montant)	Semaine 7 - 10
Elaboration du plan d'action triennal budgétisé		
Revue des drafts de la stratégie et plan d'action par le comité de pilotage et les parties prenantes		Semaine 11 - 13
Proposition des textes introductifs de la stratégie par le comité de pilotage		
Atelier de pré-validation de la stratégie et du plan d'action avec les acteurs	Rapport d'atelier de validation+ Versions finales de la stratégie et du plan d'action budgétisé	Semaine 14-17
Intégration des inputs de l'atelier à la stratégie et au plan d'action par l'Equipe de consultants		
Préparation de l'atelier de validation par les consultants et comité de pilotage		
Atelier de validation de la stratégie et du plan d'action budgétisé		
Finalisation et Soumission des versions finales de la stratégie et du plan d'action		
A) Évaluation technique (Compte pour 75% du score total). <ul style="list-style-type: none"> - Compréhension de la mission - Qualification et expériences prouvées avec références techniques du consultant principal - Qualification et expériences prouvées avec références techniques du consultant national associé - Connaissance du système éducatif et du sous-secteur préscolaire par le consultant principal - Connaissance du système éducatif togolais par le consultant national 	B) Proposition financière y compris la prise en charge du consultant national (Compte pour 25% du score total) <ul style="list-style-type: none"> - Offre financière comportant les honoraires du consultant principal et associé, les frais de communication, les billets d'avion du consultant principal et les frais de séjour au Togo (justifier le temps du séjour au Togo et le nombre de voyage dans le narratif de l'offre technique et de l'offre financière) 	

¹ Une semaine vaut 5 jours travaillés. 15 semaines sur les 17 sont prévues pour le travail du consultant et équivalent à 75 jours travaillés

26. Estimation des frais de consultation			
Honoraires			
Communication + internet			
Ateliers et fonctionnement du CP (A la charge de l'UNICEF)			
Voyage international (le cas échéant)			
Voyage local			
DSA (le cas échéant)			
27. Qualifications minimales requises : <input type="checkbox"/> Baccalauréat <input checked="" type="checkbox"/> Masters <input type="checkbox"/> PhD <input type="checkbox"/> Autres <ul style="list-style-type: none"> BAC+5 minimum en sciences humaines et sociales, sciences de l'éducation, planification de l'éducation, ou tout autre diplôme similaire <p>Les candidatures féminines sont encouragées.</p>		28. Connaissances/expertise/compétences requises : <ul style="list-style-type: none"> Avoir au minimum cinq ans d'expériences de terrain dans au moins deux des domaines suivants : l'évaluation de projets-programmes, la recherche-action, élaboration de stratégie et documents de politiques, planification de l'éducation Avoir une bonne connaissance du système éducatif des pays africains notamment francophones et avoir travaillé avec les ministères de l'éducation des pays d'Afrique Avoir une bonne connaissance du sous-secteur du préscolaire Avoir une excellente capacité rédactionnelle La connaissance du système éducatif togolais est un atout 	
29. Critères de sélection concurrentiels (pour plus de précisions, voir les lignes directrices)			
30. Détails administratifs : Assistance pour les visas requise : <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Home Based <input checked="" type="checkbox"/> Office Based: Le consultant sera basé à la DEPP ou dans un bureau du MEPSTA avec des passages à l'UNICEF lors de son séjour au Togo. Mais il devra disposer de son propre matériel informatique pour le travail.		Si basé dans un bureau, dispositions prises pour le séjour : Matériel informatique et de communication requis : <input checked="" type="checkbox"/> Accès Internet requis : <input checked="" type="checkbox"/>	

NB : Les coûts indiqués sont estimés. Le taux final doit suivre le principe du « meilleur rapport qualité-prix », c'est-à-dire atteindre le résultat souhaité au tarif le plus bas possible. Les consultants seront invités à proposer des honoraires forfaitaires, y compris des frais de voyage et de séjour forfaitaires, le cas échéant.

Le paiement des honoraires professionnels sera basé sur la soumission des livrables convenus. L'UNICEF se réserve le droit de retenir le paiement au cas où les livrables soumis ne seraient pas conformes aux normes requises ou en cas de retard dans la soumission des livrables de la part du consultant.

Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultants ou d'un contrat individuel ne seront pas considérées comme des « fonctionnaires » en vertu du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies et des politiques et procédures de l'UNICEF et n'auront pas droit aux prestations qui y sont prévues (telles que les congés et l'assurance maladie). Leurs conditions de service seront régies par leur contrat et les Conditions Générales des Contrats pour les Services des Consultants et Entrepreneurs Individuels. Les consultants et les entrepreneurs

individuels sont responsables de la détermination de leurs obligations fiscales et du paiement de toutes les taxes et / ou droits, conformément aux lois locales ou autres lois applicables...

Le candidat sélectionné est seul responsable de s'assurer que le visa (applicable) et l'assurance maladie nécessaires à l'exécution des tâches du contrat sont valables pour toute la durée du contrat. Les candidats sélectionnés sont soumis à la confirmation du statut de vacciné complet contre le SRAS-CoV-2 (Covid-19) avec un vaccin approuvé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui doit être satisfait avant de commencer la mission. Elle ne s'applique pas aux consultants qui travailleront à distance et qui ne sont pas censés travailler ou visiter les locaux de l'UNICEF, les lieux d'exécution des programmes ou interagir directement avec les communautés avec lesquelles l'UNICEF travaille, ni se déplacer pour exercer des fonctions pour l'UNICEF pendant la durée de leurs contrats de consultants. L'UNICEF offre des aménagements raisonnables aux consultants handicapés. Il peut s'agir, par exemple, d'un logiciel accessible, d'une assistance voyage pour les missions ou d'accompagnateurs personnels. Nous vous encourageons à divulguer votre handicap au cours de votre demande au cas où vous auriez besoin d'aménagements raisonnables pendant le processus de sélection et après dans votre affectation.

31. Clause sur le travail des enfants

Le consultant déclare et garantit que ni lui, ni aucun de ses collaborateurs, ne se livrent à une pratique préjudiciable aux droits de l'enfant tels que définis par la législation togolaise en vigueur, en particulier celles qui sont incompatibles avec l'arrêté 1556 du 22 mai 2020 déterminant les travaux dangereux interdits aux enfants. La Convention internationale relative aux droits de l'enfant, ratifiée par le Togo, stipule en son article 32, que tout enfant doit être protégé contre l'accomplissement de tout travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Tout manquement à cette déclaration et garantie donne à l'UNICEF le droit de résilier immédiatement le contrat, sans être redevable d'aucune pénalité au titre d'une telle résiliation et sans que sa responsabilité soit engagée d'aucune autre manière.

32. Note sur l'exploitation et l'abus sexuel

Les fonctionnaires des Nations Unies et apparentés (consultants, VNU, contractants individuels et institutionnels) ainsi que les fournisseurs sont tenus de respecter les plus hauts standards de conduite et d'intégrité et doivent, en toute circonstance, traiter la population locale avec respect et dignité. L'exploitation et l'abus sexuel (EAS) sont des comportements inacceptables formellement interdits à tous les fonctionnaires des Nations Unies et apparentés ainsi que les fournisseurs. Ces actes portent atteinte à l'image et à l'intégrité de nos organisations et minent la confiance du public dans l'organisation. Il est strictement interdit aux fonctionnaires des Nations Unies et apparentés (consultants, VNU, contractants individuels et institutionnels) ainsi qu'aux fournisseurs de se livrer à :

- Tout acte d'exploitation et abus sexuels (EAS), ou toute autre forme de comportement sexuel à caractère humiliant, dégradant ou servile ;
- Toute activité sexuelle avec un enfant (toute personne âgée de moins de 18 ans), la méconnaissance de l'âge réel ne peut être invoquée comme moyen de défense ;
- L'utilisation des enfants ou adultes pour offrir des services sexuels à autrui ;
- L'offre d'argent, d'un emploi, de biens ou de services à des prostituées ou toute autre personne en échange de faveurs sexuelles ;
- La visite des lieux de prostitution ou de tout autre endroit déclaré interdit ;
- La sollicitation de toute faveur sexuelle en échange d'une assistance (telle que la nourriture ou tout autre bien) fournie aux bénéficiaires de cette aide, y compris les réfugiés, les personnes déplacées ou toutes autres personnes vulnérables.

Il est obligatoire de rapporter les suspicions d'exploitation et abus sexuels de la part d'un collègue (staff ou apparentés) ou d'un fournisseur à travers les mécanismes de rapportage établis. Toute activité liée à l'EAS fera l'objet d'une enquête, qui si elle est concluante conduira à des mesures disciplinaires, y compris une possible suspension, le rapatriement immédiat ou le licenciement sans préavis.